

A Geno Technology, Inc. (USA) brand name

# **Safety Data Sheet**

Cat. # 786-784

PhosphataseArrest™ I [100X]

Size: 10ml





# Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE)  $N^{\circ}$  1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830 Date de révision: 5/11/2017 Version: 1.1

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : chlorure d'ammonium

Code du produit : 113P
Type de produit : Solution

Groupe de produits : Produit commercial

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Research purposes

### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Geno Technology, Inc./ G-Biosciences 9800 Page Avenue 63132-1429 Saint Louis - United States T 800-628-7730 - F 314-991-1504

technical@GBiosciences.com - www.GBiosciences.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence

: Chemtrec 1-800-424-9300 (USA/Canada), +1-703-527-3887 (Intl)

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
		4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 9	+33 2 41 48 21 21	
		5 avenue Oscar Lambret 59037 Lille Cedex	0 800 59 59 59	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LYON	162, avenue Lacassagne Bâtiment A, 4ème étage 69424 Lyon Cedex 03	+33 4 72 11 69 11	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Marseille Hôpital Sainte Marguerite	270 boulevard de Sainte Marguerite 13274 Marseille Cedex 09	+33 4 91 75 25 25	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny 54035 Nancy Cedex	+33 3 83 22 50 50	
		200 rue du Faubourg Saint- Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Rennes CHRU, Hôpital Pontchaillou, Pavilion Clemenceau	2 rue Henri-le-Guilloux 35043 Rennes Cedex 09	+33 2 99 59 22 22	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de STRASBOURG Hôpitaux universitaires	1 Place de l'Hôpital BP 426 67091 Strasbourg Cedex	+33 3 88 37 37 37	
France	Centre Antipoisons et de Toxicovigilance de Toulouse Hôpital Purpan, Pavillon Louis Lareng	Place du Docteur Baylac 31059 Toulouse Cedex	+33 5 61 77 74 47	

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

# Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830  $\,$ 

# Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Composants dangereux : sodium molybdate, dihydrate; Sodium Orthovanadate

Phrases EUH : EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Deionized water	(N° CAS) 7732-18-5	>= 80	Non classé
β-Glycerophosphate	(N° CAS) 13408-09-8	5 - 10	Non classé
Sodium Pyrophosphate dibasic	(N° CAS) 7758-16-9 (N° CE) 231-835-0	2 - 5	Eye Irrit. 2, H319
sodium molybdate, dihydrate	(N° CAS) 10102-40-6	2 - 5	Non classé
sodium fluoride	(N° CAS) 7681-49-4 (N° CE) 231-667-8 (N° Index) 009-004-00-7	2 - 5	Acute Tox. 3 (Oral), H301 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319
Sodium Orthovanadate	(N° CAS) 13721-39-6 (N° CE) 237-287-9	0.5 - 2	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

4.4 .	and the second second			
41 1169	scrintion	des ni	remiers	secours

Premiers soins général

: Vérifiez les fonctions vitales. Inconscient: maintenir les voies respiratoires et une respiration adéquate. Arrêt respiratoire: respiration artificielle ou de l'oxygène. Arrêt cardiaque: la réanimation. Victime consciente avec une respiration laborieuse: demi-assise. Choc: sur le dos, jambes légèrement relevé. Vomissement: prévenir l'asphyxie / pneumonie par aspiration. Prévenir refroidissement en couvrant victime (pas réchauffer). Surveiller la victime. Apporter une aide psychologique. Maintenir la victime calme, éviter la fatigue physique. Selon l'état de la victime: médecin / hôpital.

Premiers soins après inhalation

: Emmener la victime à l'air frais. Les problèmes respiratoires: consulter un médecin / service médical.

Premiers soins après contact avec la peau

: Rincer à l'eau. Do not apply (chemical) neutralizing agents without medical advice. Du savon peut être utilisé. Prendre la victime à un médecin si l'irritation persiste.

Premiers soins après contact oculaire

: Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Remove contact lenses, if present and easy to do. Continue rinsing. Do not apply (chemical) neutralizing agents without medical advice. Prendre un ophtalmologue si l'irritation persiste.

Premiers soins après ingestion

: Rincer la bouche avec de l'eau. Do not apply (chemical) neutralizing agents without medical advice. Immédiatement après l'ingestion: donner beaucoup d'eau à boire. Centre d'appels antipoison (de www.big.be/antigif.htm). Consulter un médecin / un service médical si vous ne vous sentez pas bien. L'ingestion de grandes quantités: immédiatement à l'hôpital.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation

: Après inhalation des poussières: Dry / maux de gorge. Tousser. Irritation des voies respiratoires. Irritation des muqueuses nasales.

Symptômes/effets après contact avec la peau Symptômes/effets après contact oculaire

: Slight irritation.

Symptomes/enets apres contact oct

: Irritation des tissus oculaires.

Symptômes/effets après ingestion

: Troubles gastro-intestinaux. La nausée. Vomissement. La diarrhée. APRES INGESTION EN GRANDE QUANTITE: Action cardiaque lente. Faible pression artérielle. Décoloration bleu / gris de la peau.

Éminties entenée / inflammenties

Symptômes chroniques : Éruption cutanée / inflammation.

# 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

5/11/2017 (Version: 1.1) FR (français) 2/9

# Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : DIRECT D'INCENDIE. Non combustible.

Danger d'explosion : DIRECT EXPLOSION. Aucun risque d'explosion direct.

Produits de décomposition dangereux en cas

d'incendie

: Dégagement possible de fumées toxiques.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie

Instructions de lutte contre l'incendie

: L'exposition au feu / chaleur: maintenir au vent. L'exposition au feu / chaleur: envisager

l'évacuation. L'exposition au feu / chaleur: avoir voisinage fermer portes et fenêtres. : Diluer le gaz toxique avec de l'eau pulvérisée. Prendre en compte l'eau de précipitation

toxique / corrosive.

Protection en cas d'incendie : Echauffement / feu: appareil à air / oxygène comprimé.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection

: Des gants. Lunettes de protection. Vêtements de protection. Production de poussière en

nuage: appareil à air / oxygène comprimé.

Procédures d'urgence

: Marquez la zone de danger. Prevent dust cloud formation, e.g. by wetting. Pas de flammes

nues. Laver les vêtements contaminés.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection

: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se

reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Contenir substance libérée, pomper dans des récipients appropriés. Boucher la fuite, couper l'alimentation. Rabattre / diluer nuage de poussière par pulvérisation d'eau.

Procédés de nettoyage

: Arrêtez le nuage de poussière en humidifiant. Mettre le solide répandu dans des récipients de fermeture. Laver les restes avec beaucoup d'eau. matériel et les vêtements après avoir

manipulé.

Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

# 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : Contrôle de l'exposition-protection individuelle"".

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Précautions à prendre pour une manipulation sans

: Eviter de soulever la poussière. Tenir à l'écart de flammes nues / la chaleur. Effectuer les opérations dans le / sous aspiration locale / ventilation ouverte ou protection respiratoire. Se conformer aux exigences légales. Nettoyer les vêtements contaminés. Conserver le récipient bien fermé.

Mesures d'hygiène

: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Conditions de stockage

: 4 °C Température de stockage

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

# sodium molybdate, dihydrate (10102-40-6)

### France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

VME (mg/m³)	5 mg/m³
VLE(mg/m³)	10 mg/m³

# sodium fluoride (7681-49-4)

### **UE - Valeurs Limites d'exposition professionnelle**

IOELV TWA (mg/m3) 2.5 mg/m<sup>3</sup>

5/11/2017 (Version: 1.1) 3/9 FR (français)

# Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

55. 15. 16. 16. 16. 17		
France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle		
VME (mg/m³)		2 mg/m³
chlorure d'ammonium		
DNEL/DMEL (Travailleurs)		
A long terme - effets systémiques, inhalation	17.63	B mg/m³
DNEL/DMEL (Population générale)		
A long terme - effets systémiques, inhalation 4.3		mg/m³
PNEC (Eau)		
PNEC aqua (eau douce)	0.05	mg/l
PNEC aqua (eau de mer) 0.00		5 mg/l
PNEC (STP) PNEC station d'épuration 50 m		
		g/I
8.2. Contrôles de l'exposition		

#### 8.2. Controles de l'exposition

### Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Protection des mains:	
Protective gloves against chemicals (EN374)	
Protection oculaire:	
Safety glasses. Dégagement de poussières: lunettes bien ajustables	
Protection de la peau et du corps:	
Vêtements de protection	
Protection des voies respiratoires:	
Dust production: dust mask with filter type P1	

# Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

RUBRIQUE 9: Proprietes physiques	s et chimiques	
9.1. Informations sur les propriétés phy	ysiques et chimiques essentielles	
État physique	: Liquide	
Couleur	: Limpide.	
Odeur	: Aucune donnée disponible	
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible	
рН	: Aucune donnée disponible	
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible	
Point de fusion	: Non applicable	
Point de congélation	: Aucune donnée disponible	
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible	
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible	
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible	
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible	
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable	
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible	
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible	

Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative : Aucune donnée disponible

Solubilité : Aucune donnée disponible

Log Pow : Aucune donnée disponible

Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible

Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible

Propriétés explosives : Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible

# Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

### **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

### 10.1. Réactivité

Le produit est non réactif dans des conditions normales d'utilisation, le stockage et le transport.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucun dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

# 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux.

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

sodium molybdate, dihydrate (10102-40-6)		
DL50 orale rat	4233 mg/kg (Rat, Oral)	
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg (Rat, Dermal)	

	3-3-3-7
sodium fluoride (7681-49-4)	
Journal Hadrido (1001 40 4)	

Sodium fluoride (7681-49-4)	
DL50 orale rat	52 mg/kg (Rat, Oral)

Sodium Orthovanadate (13721-39-6)	
DL50 orale rat	330 mg/kg (Rat, Oral)

Sodium Pyrophosphate dibasic (7758-16-9)	
DL50 orale rat	2440 mg/kg de poids corporel (24 h, Rat, Male / female, Read-across, Oral, 14 day(s))
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel (OECD 402: Acute Dermal Toxicity, 24 h, Rat, Male / female, Experimental value, Dermal)
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 0.58 mg/l (OECD 403: Acute Inhalation Toxicity, 4 h, Rat, Male / female, Experimental value, Inhalation (dust))
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé
Toxicité pour la reproduction : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles
(exposition unique)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles
(exposition répétée)

Danger par aspiration : Non classé

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne

provoque pas d'effets adverses à long terme dans l'environnement.

Toxicité aquatique aiguë : Non classé Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé

5/11/2017 (Version: 1.1) FR (français) 5/9

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

sodium molybdate, dihydrate (10102-40-6)	
CL50 poisson 1	644.2 mg/l (OECD 203: Fish, Acute Toxicity Test, 96 h, Pimephales promelas, Semi-static system, Fresh water, Experimental value)
CE50 Daphnie 1	130.9 mg/l (OECD 202: Daphnia sp. Acute Immobilisation Test, 48 h, Daphnia magna, Static system, Fresh water, Experimental value, GLP)
ErC50 (algues)	289.2 mg/l (OECD 201: Alga, Growth Inhibition Test, 72 h, Pseudokirchneriella subcapitata, Static system, Fresh water, Weight of evidence)

sodium fluoride (7681-49-4)	
CL50 poisson 1	> 530 mg/l (96 h, Lepomis macrochirus)
CE50 Daphnie 1	98 mg/l (48 h, Daphnia magna)
EC50 72h algae 1	1000 mg/l (Scenedesmus subspicatus, Growth)

Sodium Pyrophosphate dibasic (7758-16-9)		
CL50 poisson 1	> 100 mg/l (OECD 203: Fish, Acute Toxicity Test, 96 h, Oncorhynchus mykiss, Semi-static system, Fresh water, Experimental value, GLP)	
CE50 Daphnie 1	> 100 mg/l (EPA OTS 797.1300, 48 h, Daphnia magna, Static system, Fresh water, Experimental value, GLP)	
ErC50 (algues)	> 100 mg/l (OECD 201: Alga, Growth Inhibition Test, 72 h, Desmodesmus subspicatus, Static system, Fresh water, Experimental value, GLP)	
12.2. Persistance et dégradabilité		
sodium molybdate, dihydrate (10102-40-6)		
Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité: non applicable.	
Demande chimique en oxygène (DCO)	Not applicable	
DThO	Not applicable	
DBO (% de DThO)	Not applicable	

sodium fluoride (7681-49-4)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité: non applicable.
Demande chimique en oxygène (DCO)	Not applicable
DThO	Not applicable
DBO (% de DThO)	Not applicable

Sodium Orthovanadate (13721-39-6)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité: non applicable.
Demande chimique en oxygène (DCO)	Not applicable (inorganic)
DThO	Not applicable (inorganic)

Sodium Pyrophosphate dibasic (7758-16-9)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité dans l'eau: aucune donnée disponible.
Demande chimique en oxygène (DCO)	Not applicable
DThO	Not applicable
DBO (% de DThO)	Not applicable
12.3. Potentiel de bioaccumulation	
sodium molybdate, dihydrate (10102-40-6)	
BCF poissons 1	4.9 (28 day(s), Oncorhynchus tshawytscha, Fresh water, Weight of evidence, Anhydrous form)
Potentiel de bioaccumulation	Low potential for bioaccumulation (BCF < 500).

# Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

sodium fluoride (7681-49-4)	
BCF poissons 1	2.3 (Salmo gairdneri)
Potentiel de bioaccumulation	Not bioaccumulative.

Sodium Orthovanadate (13721-39-6)	
Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée disponible sur la bioaccumulation.

Sodium Pyrophosphate dibasic (7758-16-9)	
Log Pow	-2
Potentiel de bioaccumulation	Not bioaccumulative.
12.4. Mobilité dans le sol	
sodium molybdate, dihydrate (10102-40-6)	
Ecologie - sol	No (test)data on mobility of the substance available.

sodium fluoride (7681-49-4)	
Ecologie - sol	Toxique pour la flore.

Sodium Orthovanadate (13721-39-6)	
Ecologie - sol	No (test)data on mobility of the substance available.

Ecologie - sol	No (test)data on mobility of the substance available.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Composant	
(10102-40-6)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
(13721-39-6)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
(7758-16-9)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

Sodium Pyrophosphate dibasic (7758-16-9)

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets

Recommandations relatives à l'élimination de produits / emballages

: Méthodes de traitement des déchets.

: Traiter en utilisant les meilleures techniques disponibles avant la décharge dans les égouts ou le milieu aquatique. Contains no organic halogen which may add to the AOX value. Éliminer les déchets conformément aux réglementations locales et / ou nationales. Hazardous waste shall not be mixed together with other waste. Different types of hazardous waste shall not be mixed together if this may entail a risk of pollution or create problems for the further management of the waste. Hazardous waste shall be managed responsibly. All entities that store, transport or handle hazardous waste shall take the necessary measures to prevent risks of pollution or damage to people or animals. Supprimer dans un vase autorisé (Classe I). Small quantities can be landfilled with the household waste. Précipiter / rendre insoluble. Peut être déchargé dans l'installation de traitement des eaux usées.

Indications complémentaires

: Hazardous waste according to Directive 2008/98/EC, as amended by Regulation (EU) No 1357/2014 and Regulation (EU) No 2017/997.

Code catalogue européen des déchets (CED)

: 15 01 10\* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

16 03 03\* - déchets d'origine minérale contenant des substances dangereuses

# Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830 (REACH) (REACH

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

 N° ONU (ADR)
 : Non applicable

 N° ONU (IMDG)
 : Non réglementé

 N° ONU (IATA)
 : Non réglementé

 N° ONU (ADN)
 : Non applicable

 N° ONU (RID)
 : Non applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR): Non applicableDésignation officielle de transport (IMDG): Non réglementéDésignation officielle de transport (IATA): Non réglementéDésignation officielle de transport (ADN): Non applicableDésignation officielle de transport (RID): Non applicable

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

**ADR** 

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

**IMDG** 

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non réglementé

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non réglementé

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 6.1

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : III

Groupe d'emballage (IMDG) : Non réglementé
Groupe d'emballage (IATA) : Non réglementé
Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable
Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non
Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

# 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

### Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

### **Transport maritime**

Non réglementé

# Transport aérien

Non réglementé

### Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

### Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

# 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Contains no substance subject to REGULATION (EU) No 649/2012 OF THE EUROPEAN PARLIAMENT AND OF THE COUNCIL of 4 July 2012 concerning the export and import of hazardous chemicals.

# Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Substance(s) are not subject to Regulation (EC) No 850/2004 of the European Parliament and of the Council of 29 April 2004 on persistent organic pollutants and amending Directive 79/117/EEC.

### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

# 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

# **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 3 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 3
Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 4
Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Fiche de données de sécurité valable pour les régions

: FR - France

### FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

5/11/2017 (Version: 1.1) FR (français) 9/9